

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2019 à 18 H 30

COMPTE – RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix neuf, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de COLLIOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques MANYA, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Ayant pris part aux délibérations : 21 (20 pour les points 018, 022 et 026 le Maire étant sorti de la salle).

PRESENTS : Jacques MANYA, Jean HEINRICH, Daniel COUPE, Marie-France COUPE, Odile DA CRUZ, Denise SNODGRASS, Philippe CORTADE, Pierre CAMPS, Madeleine LOUANDRE, Jacques RIO, Michèle LENZ, Marie – Line PONCHEL, Audrey MAQUEDA, Roger FIX, Françoise SOUGNE, Anne DELARIS, Xavier LAFON, Alain FIGUERAS, Roger CHOSSON, Denis DESCOSY.

ABSENTS EXCUSES : Michèle ROMERO, Lennart ERNULF (Pouvoir à Monsieur RIO), Jean – Philippe SANYAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Odile DA CRUZ.

2019 – 017 – Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud - Méditerranée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune envisage de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Monsieur le Maire indique que des établissements ont donc été sollicités dans le cadre d'une consultation aux termes de laquelle, la meilleure proposition a été formulée par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE, 30 Rue Pierre Bretonneau 66 832 PERPIGNAN CEDEX dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 350 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt :

- Index Monétaire : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE
- Valeur de l'index de février 2019 : -0.32 %
- Marge bancaire : 0,60 %
- Taux indicatif du prêt (base février 2019) : 0,60 %
- Base de calcul : exacte 365 jours.

- Paiement des intérêts : mensuellement sans capitalisation sur les sommes utilisées par virement.
- Commission et frais de dossier : 700 €

Mise à disposition des fonds :

Tirages :

- Tranche minimale : pas de contrainte
- Modalités d'appel de fonds : par fax ou courriel à j-2.
- Mise à disposition par virement, au jour j, sans commission.

Remboursement :

- Avis par fax ou mail 2 jours avant la date.
- Date de valeur J+2, sans commission.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par DIX HUIT (18) voix pour et TROIS (3) voix contre (Mesdames SOUGNE et DELARIS, Monsieur LAFON) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec le CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE dans les conditions ci – dessus exposées.

2019 – 018 – Vote du Compte Administratif 2018 de la Régie Municipale du Port de plaisance et des mouillages.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean HEINRICH,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Jacques MANYA, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Annexe de la Régie du Port de Plaisance et des mouillages,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote), à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	60 032,95	109 941,59	2 805,08	0,00	62 838,03	109 941,59
TOTAUX	60 032,95	109 941,59	2 805,08	0,00	62 838,03	109 941,59
Résultats de clôture		49 908,64	2 805,08			47 103,56
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	49 908,64	2 805,08	0,00		47 103,56

2019 – 019 – Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier de la Commune pour la régie du Port de Plaisance et des mouillages.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Annexe de la Régie du Port de Plaisance et des mouillages,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2019 – 020 – Affectation du résultat 2018 de la Régie Municipale du Port de plaisance et des mouillages.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Jacques MANYA, Maire et Président

de la Régie Municipale du Port de plaisance et des mouillages de Collioure

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018;

Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018;

Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 49 908,64

Décide, à l'unanimité

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	49 908,64
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	0,00
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	49 908,64
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	2 805,08
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	0,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	2 805,08
AFFECTATION = C ET = G + H	49 908,64
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	2 805,08
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	47 103,56
DEFICIT REPORTE D 002	

2019 – 021 – Vote du Budget Primitif 2019 de la Régie Municipale du Port de plaisance et des mouillages.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2019 de la régie du Port de Plaisance et des mouillages qui se présente ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

	DEPENSES	MONTANTS
011	CHARGES GENERALES	55 250
012	FRAIS DE PERSONNEL	38 000
65	AUTRES CHARGES	3
023	VIREMENT SEC. INVESTISSEMENT	52 756
68	AMORTISSEMENTS	562
	TOTAL	146 571
	RECETTES	MONTANTS
70	PRODUITS DES SERVICES	99 468
002	EXCEDENT ANTERIEUR	47 103
	TOTAL	146 571

Section d'investissement :

	DEPENSES	MONTANTS
20, 21 et 23	DEPENSES D'EQUIPEMENT	53 318
001	DEFICIT REPORTE	2 806
	TOTAL	56 124
	RECETTES	MONTANTS
1068	RESERVE	2 806
040	AMORTISSEMENTS	562
021	VIREMENT DE LA SEC. D'EXPLOIT.	52 756
	TOTAL	56 124

2019 – 022 – Vote du Compte Administratif 2018 la Régie Municipale des Parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean HEINRICH,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Jacques MANYA, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Annexe de la Régie Municipale des Parcs de Stationnement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote), à l'unanimité,
1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		334 761,96	154 568,93			180 193,03
Opérations de l'exercice	601 669,11	642 804,63	128 005,13	231 136,57	729 674,24	873 941,20
TOTAUX	601 669,11	977 566,59	282 574,06	231 136,57	729 674,24	1 054 134,23
Résultats de clôture		375 897,48	51 437,49			324 459,99
Restes à réaliser			554 603,09	400 000,00	554 603,09	400 000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	375 897,48	606 040,58	400 000,00	606 040,58	775 897,48
RESULTATS DEFINITIFS		375 897,48	206 040,58			169 856,90

2019 – 023 – Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier de la Commune pour Régie Municipale des Parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Annexe de la Régie Municipale des Parcs de Stationnement,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2019 – 024 – Affectation du résultat 2018 de la Régie Municipale des Parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jacques MANYA, Maire et Président
de la Régie Municipale des Parcs de stationnement de Collioure
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 375 897,48

Décide, à l'unanimité
d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	41 135,52
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	334 761,96
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	375 897,48
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-51 437,49
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-154 603,09
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-206 040,58
AFFECTATION = C ET = G + H	375 897,48
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	206 040,58
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	169 856,90
DEFICIT REPORTE D 002	

2019 – 025 – Vote du Budget Primitif 2019 de la Régie Municipale des Parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par DIX HUIT (18) voix pour, TROIS (3) voix contre (Madame SOUGNE, Madame DELARIS et Monsieur LAFON), le projet de budget primitif 2019 de la régie municipale des Parcs de Stationnement qui se présente ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

	DEPENSES	MONTANTS
011	CHARGES GENERALES	292 990
012	CHARGES DE PERSONNEL	224 535
65	AUTRES CHARGES	5
66	INTERETS DE LA DETTE	4 268
	AMORTISSEMENTS	28 807
	DEPENSES IMPREVUES	110 676
	VIREMENT SECT. INV	148 585
	TOTAL	809 866
	RECETTES	MONTANTS
75	REDEVANCE STATIONNEMENT	640 010
002	EXCEDENT ANTERIEUR	169 856
	TOTAL	809 866

Section d'investissement :

	DEPENSES	MONTANTS
16	CAPITAL DE LA DETTE	2 938
20, 21 et 23	DEPENSES D'EQUIPEMENT	729 057
001	DEFICIT REPORTE	51 438
	TOTAL	783 433
	RECETTES	MONTANTS
1068	RESERVE	206 041
16	EMPRUNT	400 000
021	VIREMENT DE LA SEC. D'EXPLOIT.	148 585
040	AMORTISSEMENTS	28 807
	TOTAL	783 433

2019 – 026 – Vote du Compte Administratif 2018 de la Commune (Budget principal).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean HEINRICH,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Jacques MANYA, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Général de la Commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote), à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		314 490,13		63 487,30		377 977,43
Opérations de l'exercice	6 199 466,88	6 332 097,34	969 075,53	773 060,54	7 168 542,41	7 105 157,88
TOTAUX	6 199 466,88	6 646 587,47	969 075,53	836 547,84	7 168 542,41	7 483 135,31
Résultats de clôture		447 120,59	132 527,69			314 592,90
Restes à réaliser			287 534,71	174 043,00	113 491,71	
TOTAUX CUMULES	0,00	447 120,59	420 062,40	174 043,00	113 491,71	314 592,90
RESULTATS DEFINITIFS		447 120,59	246 019,40			201 101,19

2019 – 027 – Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Général de la Commune,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2019 – 028 – Affectation du résultat 2018 de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018;

Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018;

Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 447 120,59

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	132 630,46
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	314 490,13
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	447 120,59
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-132 527,69
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-113 491,71
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-246 019,40
AFFECTATION = C ET = G + H	246 019,40
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	246 019,40
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	201 101,19
DEFICIT REPORTE D 002	

2019 – 029 – Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par DIX HUIT (18) voix pour, TROIS (3) voix contre (Madame SOUGNE, Madame DELARIS et Monsieur LAFON), le projet de budget primitif 2019 de la Commune (budget général) qui se présente ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

	DEPENSES	MONTANTS
011	CHARGES GENERALES	1 995 318
012	FRAIS DE PERSONNEL	2 628 638
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	180 000
66	INTERETS DE LA DETTE	260 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	753 323
020	ATTENUATIONS DE CHARGES	124 550
042	AMORTISSEMENTS	65 000
021	VIREMENT PREVISIONNEL	267 692
	TOTAL	6 274 521
	RECETTES	MONTANTS
013	ATTENUATION DE CHARGES	54 200

042	TRAVAUX EN REGIE	5 000
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 439 217
73	IMPOTS ET TAXES	3 297 976
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	983 522
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	215 890
76	PRODUITS FINANCIERS	15
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 600
002	EXCEDENT ANTERIEUR	201 101
	TOTAL	6 274 521

Section d'investissement :

	DEPENSES	MONTANTS
20,21 et 23	DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 146 584
16	CAPITAL DE LA DETTE	399 192
001	DEFICIT REPORTE	132 528
020	TRAVAUX EN REGIE	5 000
13	AUTRES DEPENSES	6 750
	TOTAL	2 690 054
	RECETTES	MONTANTS
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	205 963
16	EMPRUNTS	1 384 914
10	FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT	175 466
24	PRODUITS DE CESSIONS	150 000
1068	RESERVE	246 019
021	VIREMENT DE LA SEC. DE FONCT.	267 692
28	AMORTISSEMENTS	260 000
	TOTAL	2 690 054

2019 – 030 – Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2019.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée de l'état 1259 COM adressé à la Commune par La DGFIP pour l'exercice 2019 comportant notamment l'évolution des bases d'imposition.

Monsieur le Maire expose que tel qu'il vient d'être examiné et voté, le produit attendu des trois taxes directes locales nécessaire à l'équilibre du budget est pour l'exercice 2019 fixé à la somme de 2 535 776 Euros, produit attendu qui correspond exactement au produit assuré tel qu'il résulte de l'application aux bases d'imposition de chaque taxe notifiées par le Trésor Public, des taux appliqués en 2018.

Monsieur le Maire précise qu'en conséquence, les taux d'imposition n'ont pas à être augmentés en 2019 et pourraient rester fixés au niveau où ils étaient en 2018.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2019, les taux d'imposition suivants :

- 11.69% pour la TAXE D'HABITATION
- 13.41% pour la TAXE SUR LE FONCIER BATI
- 38.92% pour la TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

2019 – 031 – Approbation du budget primitif 2019 de l'EPIC « OFFICE DE TOURISME ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de sa réunion du 13 décembre 2018, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « OFFICE DE TOURISME » a approuvé son Budget Primitif 2019, qui fait notamment apparaître une participation de la Commune de 250 000, 00 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Budget de l'Office de Tourisme doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de l'intégralité du Budget Primitif 2019 de l'E.P.I.C qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 845 500 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 126 000 €

Soit un BUDGET TOTAL équilibré à la somme de : 1 007 500 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par DIX HUIT (18) voix pour et TROIS (3) voix contre (Madame SOUGNE, Madame DELARIS et Monsieur LAFON).

1/ **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de l'E.P.I.C. tel qu'il a été adopté par délibération du Comité de Direction le 13 décembre 2018.

2/ **APPROUVE** le versement par la Commune à l'E.P.I.C. d'une participation fixée à ce jour à la somme de 250 000 € pouvant faire l'objet de plusieurs versements.

2019 – 032 –Vote des subventions 2019 aux associations de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2019 aux associations.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par DIX HUIT (18) voix pour et TROIS (3) suffrages non exprimés (Madame SOUGNE, Madame DELARIS et Monsieur LAFON), **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions aux associations pour l'exercice 2019 dans les conditions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE 2019
France ADOT	100,00
Il faudra leur dire...	800,00
Secours Populaire	0,00
Les Amis d'Hamap	80,00
Don de sang Collioure	300,00
INI	3 000,00
AFSEP	100,00
Amicale sapeurs Pompiers CV	1 500,00
Secours Catholique	0,00
ADMR	100,00
APIDA	60,00
Chat Bleu	1 100,00
Les Aînés de Collioure	1 500,00
Jardin Denat	1 500,00
Bien Vieillir en Côte Vermeille	3 400,00
Les Amis de l'Ecole de Collioure	300,00
Rugby US Côte Vermeille XV	8 000,00
Collioure Sportif XV	4 500,00
Collioure Football Club	3 500,00
Randonnée colliourenques	500,00
Collioure Tennis Club	1 200,00
Club Nautique	8 500,00
Judo Club Port Vendres Collioure	600,00
CGES	500,00
T.T.C.V.	300,00
ONA	500,00
La boule colliourenque	2 500,00
Gymnastique Volontaire	500,00
Collioure Sportif Aviron	1 500,00
ATD	800,00
BASKET	3 000,00
UFANA	1 500,00
Photo Club	1 000,00
Collioure par l'Image	1 000,00
Ciné Club Marcel Oms	1 000,00
Flama dels Països Catalans	3 500,00
El Campanar Sardanista	18 000,00

Les Amis de Collioure	200,00
Fondation Antonio Machado	2 500,00
Les Amis de la Musique	9 000,00
Les Amis de Patrick O'Brian	1 800,00
ARACH	1 500,00
De la Plage aux étoiles	1 600,00
Torcat'off	7 700,00
Le Colloque de Collioure	10 000,00
ACSI "Rencontre avec l'Inde"	500,00
Perspectives Asiennes "Rencontre avec l'Inde"	1 200,00
La voie du Yoga "Rencontre avec l'Inde"	1 300,00
ACCA	500,00
Ermitage de Consolation	1 500,00
ASAME	90,00
Les Oliviers de la Côte Vermeille	300,00
Subcam Archéologie	800,00
Patrimoine Maritime Collioure	4 500,00
Les Amis du Moulin de Collioure	400,00
Patchwork	200,00
Les Amis de la Rue Taillefer	100,00
Les Petites Mains	5 000,00
La médaille Militaire	200,00
Station SNSM	1 000,00
Usagers du train Perpignan Porbou	50,00
Argeles Collioure en Duo	8 000,00
Comité du Souvenir Français	200,00
TOTAL	136 380,00

2019 – 033 – Convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du patrimoine (CCRP) dans le cadre du Plan – Objet 66.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental met en œuvre actuellement un Plan – Objet prévoyant la gratuité des opérations d'inventaire/examen – diagnostic et des interventions de conservation in situ réalisées par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce plan, la Commune a fait l'objet en 2015 d'une opération de recensement et d'examen – diagnostic des œuvres conservées dans l'Eglise Paroissiale Notre – Dame – des – Anges.

Monsieur le Maire précise ensuite que des problèmes particuliers ayant été constatés sur les peintures et la statue conservées dans la salle du trésor et ces travaux sur le bâti étant envisagés, il est proposé par le Conseil Départemental de poursuivre ce programme en 2019 par l'intervention de restaurateurs spécialisés qui réaliseront, in situ, des traitements de conservation sur ces œuvres :

- Conservation préventive de la sculpture Notre – Dame des Anges (restaurée en 2006) : dépoussiérage, retrait des moisissures, refixage de la polychromie.

- Conservation préventive et curative sur trois peintures (Vierge de Miséricorde, Rencontre de Saint – Dominique et de Saint – François d’Assise, Ex voto peste 1631) : dépoussiérage face et revers avec retrait des moisissures, traitement anti - fongique, refixage de la couche picturale ou pose de *facing* de maintien.

Monsieur le Maire ajoute que ces interventions induisent un emballage et transport des œuvres au CRPP pour un stockage temporaire en attente de travaux dans la salle du trésor et qu’une convention a donc été établie par les services du Conseil Départemental afin de fixer les modalités de ce partenariat et les engagements des deux parties, convention dont il donne lecture.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le texte de cette convention tel que celui – ci est annexé à la présente.

2019 -034 – Cession foncière pour création d’un bâtiment et remise à la Commune du rez-de-chaussée et de locaux pour un Centre Médical et un logement. Autorisation de signature du marché public de Travaux.

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que sous convention de mandat avec Société Publique Locale PERPIGNAN MEDITERRANEE, la commune a lancé une consultation ayant pour objet de désigner le bénéficiaire de la cession d’une parcelle en vue de la création d’un bâtiment et remise à la commune du rez-de-chaussée, de tout ou partie du 1^{er} étage à but de centre médical et de Maison d’Accueil Maternel ainsi que d’un appartement (cette cession revêtant la qualification juridique de marché public de travaux).

Monsieur le Maire indique que l’attributaire aura qualité de maître d’ouvrage, en ce sens qu’il deviendra propriétaire du foncier servant à réaliser l’ouvrage, qu’il définira cet ouvrage en partie en fonction de ses besoins propres, qu’il remettra en fin de travaux à la commune les surfaces ou locaux définis dans le cahier des charges, le lieu d’exécution du projet étant la parcelle AI 356, d’une superficie de 1.398 m², située rue de la République à COLLIOURE (actuellement désigné sous le nom de parking des Pêcheurs).

Monsieur le maire précise que le marché à conclure à la suite de la procédure engagée a donc pour objet la cession de l’emprise foncière par la commune au maître d’ouvrage, la conception, la réalisation et la cession d’un bâtiment, dont certains locaux (le rez-de-chaussée à usage de parking, tout ou partie du 1^{er} étage à vocation de centre médical, d’une Maison d’Accueil Maternel ainsi qu’ un appartement) seront remis à la commune et dont les autres surfaces seront cédées par le titulaire du présent marché selon les conditions définies dans les documents du dossier de consultation transmis aux candidats retenus à l’issue de la présente phase de sélection des candidatures.

Monsieur le Maire explique donc le marché envisagé consiste donc en une prestation unique de conception/réalisation/commercialisation de surfaces bâties, qui ne pouvait être allotie et que la procédure qui a été retenue est la procédure concurrentielle avec négociation soumise aux dispositions de l’article 71 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Maire précise que la procédure concurrentielle avec négociation s’est imposée en raison de circonstances particulières liées à sa nature et à sa complexité (article 25-II 4° du décret), et à la réalisation de prestations de conception (article 25-II 3° du décret) et indique que celle – ci étant une procédure restreinte, elle s’est déroulée en 2 phases distinctes :

- Une 1^{ère} phase de candidatures (analyse et sélection de candidatures, sur la base du présent avis d’appel à candidatures. Les candidatures seront examinées et sélectionnées au regard des capacités fournies par les candidats.
- Une 2^{ème} phase d’analyse et de sélection des offres remises par les candidats sélectionnés, sur la base du dossier de consultation (DCE) remis aux seuls candidats admis.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre maximum de candidats admis à présenter une offre, ainsi qu'à négocier, était de cinq (5), que le nombre minimum de candidats était de trois (3) sauf s'il y avait moins de trois (3) candidats satisfaisant aux critères de sélection ou de candidatures recevables, auquel cas ce nombre sera réduit en conséquence.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de cette procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie plusieurs fois :

- Le 16 novembre 2018 pour l'ouverture des candidatures (annexe 1) ;
- Le 30 novembre 2018 pour le rapport d'analyse des candidatures et le choix des candidats admis à présenter une offre (annexe 2) ;
- Le 23 janvier 2019 pour l'ouverture des offres (annexe 3) ;
- Le 5 février 2019 pour entendre le rapport sur l'analyse des offres initiales (annexe 4) ;
- Le 29 mars 2019 pour entendre pour le rapport d'analyse des offres finales des candidats et le choix du lauréat à l'issue de la phase de négociation et d'audition de ceux – ci (annexes 5).

Monsieur le Maire indique que les procès – verbaux de ces commissions et les rapports d'analyse de la SPL ont été transmis aux membres de l'assemblée et seront joints en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire expose enfin qu'aux termes du rapport d'analyse des offres en date du 21 mars 2019, la Commission, réunie le 29 mars 2019, a décidé d'attribuer le marché au groupement conjoint solidaire constitué ainsi :

- EURO IMMOBILIA PROMOTION, ZAC du Mas Balande CS 66029 PERPIGNAN CEDEX représentée par Monsieur Jacques VIAL, mandataire du groupement.
- ENTREPRISE DURAND ET FILS, 22 avenue Jean Mermoz 66 000 PERPIGNAN représentée par Monsieur Guy DURAND.

L'architecte du projet étant l'EURL ATELIER D'ARCHITECTE GEORGES BOFIL, non partie au Contrat, Groupement qui, outre les immeubles dont la remise à la Commune était requise au Cahier des Charges, offre un montant de 200 000 € HT en contrepartie de la cession du terrain et se trouve être la mieux disante.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu les pièces et notamment les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres et leurs annexes ;

Après en avoir délibéré, par dix huit (18) voix pour et trois (3) voix contre (Madame SOUGNE, Madame DELARIS et Monsieur LAFON) :

1 – **VALIDE** cette proposition d'attribution du marché par la C.A.O.

2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux à intervenir avec le groupement IMMOBILIA PROMOTION/DURAND à 66 000 PERPIGNAN.

Le Maire,

Jacques MANYA



